



Commune mixte

2744 Belprahon

Tél. : 032 493 48 27

Mail : secretariat@belprahon.ch

Assemblée communale
Mercredi 8 décembre 2021 à 19h30
à la salle communale

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le budget 2022 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le budget 2022 de la commune mixte
3. Discuter et approuver le Règlement sur la protection des données
4. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2021
5. Informations du Conseil communal
6. Divers et imprévu

Dès le 4 novembre 2021, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2022 du SSGV
- Budget 2022 de la commune mixte
- Règlement sur la protection des données

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Le Conseil communal

Belprahon, le 3 novembre 2021